



Commune de COMBS LA VILLE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

Délibération n° 1

**Date de convocation**  
26-02-2024

**Date d'affichage**  
28-02-2024

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 17

présents : 9

votants : 11

**Affaire suivie par :**  
Mme Anne  
MASSOLAS

**Objet :** Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 février, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Murielle GOTIN Vice – Présidente du CCAS à 18h30.

**Présents** : Mme M. GOTIN - Mme M. GEORGET - M. Y. LERAY - M. C. GHIS  
M. E. ALAMAMY - M. F. AUZANNEAU - Mme E. NOËL - M. P. CHAREIL  
M. L. PINGARD -

**Absents représentés** : M. G. GEOFFROY par Mme M. GOTIN  
Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY

**Absents excusés** : M. D. ROUSSAUX - Mme R. COCHET - Mme M. DUPUIS -  
Mme A. MARCHIVE - Mme M. HODOT - Mme A. ADJELI

Madame GOTIN Murielle, rapporteur, soumet au conseil d'administration le rapport suivant :

À la suite de la mutation d'un agent et afin de pourvoir à son remplacement il est nécessaire de recruter un adjoint administratif contractuel.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel du CCAS,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-4 à L. 123-9,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, suite à des mouvements de personnel au sein du CCAS.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel au sein du CCAS selon les modalités fixées ci-dessous.

<b>SITUATION ANCIENNE (Durée légale)</b>	<b>SITUATION NOUVELLE (Durée légale)</b>	<b>DATE D'EFFET</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF Titulaire	ADJOINT ADMINISTRATIF Contractuel 332-14	01/02/2024
TC CNRACL	TC IRCANTEC	

**DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 1<sup>er</sup> mars 2024

**Pour le Président du CCAS et par délégation,  
Vice Présidente**



**Murielle GOTIN**

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Transmise en préfecture le :  
Exécutoire le :